



Assemblée générale

Distr. générale
13 juillet 2012
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 109 de l'ordre du jour

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Lettre datée du 2 juillet 2012, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies

Au nom du Royaume d'Arabie saoudite, permettez-moi de vous remercier de l'appui que vous continuez d'apporter au Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, ainsi que de votre participation au deuxième Conseil consultatif du Centre, qui s'est déroulé le 3 juin 2012 à Djedda (Arabie saoudite). Votre concours et votre présence ont été inestimables pour le Centre. Je tiens également à vous dire notre gratitude pour le discours liminaire que vous avez prononcé à Djedda.

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du Compte rendu conjoint émanant de Son Altesse Royale le Prince Saud Al Faisal, Ministre saoudien des affaires étrangères (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Abdallah Y. Al-Mouallimi



**Annexe à la lettre datée du 2 juillet 2012 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

[Original : arabe et anglais]

**Deuxième réunion du Conseil consultatif du Centre
des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme**

**Compte rendu conjoint de Son Altesse Royale le Prince Saud Al Faisal,
Ministre saoudien des affaires étrangères, et de Son Excellence
Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies,
Ban Ki-moon**

(Djedda, le 3 juin 2012)

La deuxième réunion du Conseil consultatif du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme s'est tenue le 3 juin 2012 à Djedda (Royaume d'Arabie saoudite) sous la présidence du Prince Saud Al Faisal, Ministère saoudien des affaires étrangères, avec la participation du Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, et des membres du Conseil consultatif.

Les personnes présentes ont remercié le Gardien des Lieux saints, le Roi Abdullah Bin Abdulaziz, pour le discours liminaire prononcé en son nom, qui a inauguré les travaux de la réunion.

Les participants ont salué également les intenses efforts déployés en vue de la création du Centre sous les auspices de l'ONU, conçu en 2005 dans le cadre de la Conférence internationale pour lutter contre le terrorisme de Riyad, devenu réalité concrète à la suite de la signature d'un accord le 19 septembre 2011 à New York, illustrant clairement l'engagement souscrit par le Royaume sur les plans national et international en matière de lutte contre le terrorisme. Les participants ont également remercié le Royaume pour sa contribution de 10 millions de dollars visant à financer le Centre au cours de ses trois premières années, témoignage de l'importance qu'il accorde à la coopération internationale dans le domaine de l'action antiterroriste.

Sur la base des données communiquées aux membres du Conseil consultatif depuis la première réunion qui s'est tenue le 2 avril 2012 à New York, le Secrétaire général a annoncé les priorités stratégiques suivantes pour le Centre : élaborer des stratégies nationales et régionales de lutte contre le terrorisme, soutenir le renforcement général des capacités, contrer les sources de financement du terrorisme, défendre et protéger les droits des victimes, promouvoir le dialogue et l'entente entre les communautés et protéger les droits de l'homme dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

Le Conseil consultatif a souligné le danger que représente le terrorisme, qui fait partie des défis les plus importants auxquels la communauté internationale fait face. C'est un fléau qui ne connaît ni frontière ni loi et menace la paix et la sécurité internationales.

Les participants ont indiqué qu'il fallait contrer la menace du terrorisme grâce à des stratégies nationales et régionales intégrées, tout en tenant compte des

priorités nationales et régionales des États Membres et des obligations internationales qu'ils ont contractées. Ces stratégies peuvent être élaborées en harmonie avec la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies adoptée par consensus en septembre 2006 par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/288.

Les membres du Conseil consultatif ont évoqué plusieurs questions dont celle de renforcer la coopération internationale, de mieux faire connaître la Stratégie parmi les principales parties prenantes, d'échanger les meilleures pratiques et les expériences en matière de lutte contre le terrorisme et d'élaborer des programmes de formation efficaces. Ils ont rappelé la nécessité de respecter les droits de l'homme et l'état de droit dans la lutte contre le terrorisme. Ils ont également indiqué que le Centre pouvait jouer un important rôle dans l'application efficace de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

En conclusion, les participants ont exprimé leur reconnaissance au Royaume d'Arabie saoudite pour avoir organisé la réunion.
